

COMMUNE DE BIGUGLIA



ARRETE DU MAIRE
N°20/2023

Circulation alternée pour cause de travaux – Rue Colomba

Le Maire de la Commune de BIGUGLIA,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux de réparation du réseau d'assainissement rue Colomba Lot Ficabruna qui auront lieu du 13 mars au 17 mars 2023 par l'entreprise ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1. La circulation des véhicules sera alternée rue Colomba Lot Ficabruna 20620 BIGUGLIA au niveau de la parcelle B 447 du lundi 13 mars 2023 au vendredi 17 mars 2023 (Ci-joint photo implantations des travaux).

Article 2. Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores (ou manuellement), sera mis en place.

Article 3. Pendant cette même période, le stationnement des véhicules rue Colomba sera interdit.

Article 4. Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de BIGUGLIA et Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines de BASTIA sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BIGUGLIA, le 02 mars 2023

Le Maire,
Jean-Charles GIABICONI